

Les « petites sociétés » dans la « deuxième modernité »

Delphine Keclard
Université Paris IV Sorbonne

L'intitulé de cet article a le mérite d'attirer suffisamment l'attention pour que l'on se pose la question : qu'est-ce que la deuxième modernité ? Parler de « deuxième modernité » suppose l'existence d'une première modernité, suppose que nous vivons un changement social profond qui nous amène à cette seconde modernité postulée. La modernité est un fait social et historique reconnu par la sociologie. On lie ce phénomène à de nombreuses caractéristiques précises et à un processus historique particulier. Ainsi, nous pouvons distinguer la modernité de la modernisation. Serions-nous présomptueux en plaçant, d'ores et déjà, les « petites sociétés » dans la « deuxième modernité » ?

Notre étude porte sur la remise en question du système mondial moderne, tel qu'il s'est construit en 1648 sous Richelieu avec la ratification du Traité de Westphalie, date majeure de l'histoire diplomatique européenne mettant fin à la guerre de Trente ans et considérée comme source de la modernité.

« Ainsi dans la nature de l'homme on trouve trois causes principales de querelles. Premièrement la rivalité. Deuxièmement la méfiance. Troisièmement la gloire. La première motive les hommes en vue du profit. La seconde, en vue de leur sécurité. La troisième, en vue de leur réputation ».

On essaye de baser la puissance sur l'économie d'un pays, on se méfie des autres car si on s'affaiblit, il y a régression face à l'autre. Cette réflexion est à la base du principe de la politique de l'équilibre proposée et soutenue par le système westphalien, nous dit l'historien Arnaud Blin dans son œuvre « 1648, Paix de Westphalie : Ou la naissance de l'Europe politique moderne »¹. Richelieu aurait compris que la puissance passe par l'influence qu'un pays peut exercer par son prestige, c'est-à-dire sa gloire. À cet instant, nous nous inscrivons dans une perspective historique en annonçant cet acte politique comme condition de possibilité de la modernité. Certes, mais nous récusons toute perspective évolutionniste, et postulons une transformation sociale à échelle mondiale qui tendrait nécessairement vers une post-modernité ou « Deuxième modernité », tandis que nous sommes incapable, pour l'heure, d'en donner les principales caractéristiques. Nous ne pouvons que partir du constat que les critères de la modernité sont remis en questions et donc nous inscrire dans l'étude d'un

¹ Blin, Arnaud, *1648, Paix de Westphalie : Ou la naissance de l'Europe politique moderne*, Editions Complexes, 2006.

processus dans lequel la place de chacun est remis en question, et dont il est préférable, par anticipation, de penser un nouvel ordre mondial. N'étant pas devin, nous proposons d'observer ce qui, dans la modernité, est remis en question et mettons au centre de l'analyse la place des « petites sociétés » dans ce jeu de relations internationales. Dans un premier temps, il paraît nécessaire de penser ce concept de « petite société ». Nous interrogerons ensuite, la politique des relations internationales afin de vérifier si elle est en lien avec les questionnements des petites sociétés. Enfin, nous nous demanderons ce que la conception de « petite société » pourrait apporter à une nouvelle mondialisation ?

1) Les petites sociétés

Le terme de « petite société » intrigue, et pourtant il fait l'objet de nombreuses réflexions. Bien que nous ne retrouvions que très rarement le qualificatif « petit » en épithète de « société », il est souvent attribué à la « nation » ou à l'« État » ou bien encore à la « communauté ». Pourtant, ces concepts ne sauraient se confondre. Commençons par la célèbre distinction entre société et communauté établie par Ferdinand Tönnies puis reprise par Max Weber. Ainsi, il est convenu d'appeler communauté un regroupement humain fondé sur le sentiment d'appartenance émotionnelle ou traditionnelle et, une société, un regroupement humain dont le lien est assuré par une entente rationnelle en valeur ou en finalité². Nous évinçons la démarche qui verrait les sociétés remplacer progressivement toutes communautés. Malgré que chacune ait des caractéristiques précises, elles ne s'excluent pas. Par exemple, certains parleront de la nation en terme de société politique, d'autres pensent que :

« La nation est une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture ³».

Benedict Anderson s'inscrit dans ce courant de pensée lorsqu'elle propose dans *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, que les langues vernaculaires par opposition à la langue sainte se sont identifiées et ont permis aux hommes de se sentir appartenir à une communauté, de se sentir reconnaître par la langue et ont défini par la suite des identités nationales. Elles ont même été l'enjeu, nous dit l'auteur de différentes politiques impériales en fonction des volontés unificatrices ou autres. Cette

² Weber, Max, *Économie et société*, tome 1, Les catégories de la sociologie, AGORA, 2004, p. 41.

³ Staline, Joseph, in G. Haupt, M. Lowy, C. Weill, *Les Marxistes et la question nationale et coloniale*, nouvelle édition complétée, Paris, Editions sociales, 1996, p. 313.

définition s'appuie sur des critères qui se veulent objectifs : la langue, un territoire, une histoire communes, des traits culturels etc. Mais ils classent la nation au rang de communauté. N'est-elle fondée sur aucun lien rationnel en finalité ou en valeur ?

Eric Hobsbawm repère trois critères permettant à un peuple de se retrouver classé parmi les nations, à condition qu'il soit assez nombreux pour franchir le seuil. Le premier critère est l'association historique du peuple avec un État soit actuel, soit ayant une existence assez longue. Le second critère est l'existence d'une élite culturelle établie de longue date, possédant une tradition de littérature écrite et d'administration nationale. Le troisième critère, est la preuve d'une capacité de conquête. Le revers de ce type de nation liée à l'idéologie libérale est l'assimilation des petites communautés et des petits peuples par les plus grands. Cependant, Eric Hobsbawm dans son ouvrage *Nations et nationalisme depuis 1780*, tout comme Gil Delannoi⁴, doute de la validité des propositions conceptuelles de la « nation ».

« ... le fait de classer une communauté dans le groupe des « nations » sur la base de critères aussi prétendument objectifs sera presque toujours et partout sujet aux mêmes objections, à moins qu'on ne puisse établir sur d'autres bases qu'il s'agit bien d'une « nation »⁵.

Finalement, la nation appartient à une période particulière et historiquement récente. « Ce n'est une entité sociale que pour autant qu'elle est liée à certain type d'État territorial moderne, l' « État-nation », et parler de nation ou de nationalisme sans rattacher ces deux notions à cette réalité historique n'a pas de sens⁶ ».

Si l'on considère enfin, l'État-nation, alors nous pouvons le considérer en tant que société. Et une société peut être un État-nation. Si la nation est nécessairement rattachée à l'État alors, que nous parlions de nation ou d'État-nation est égal. Ainsi, une nation devient une société, bien qu'elle possède également les caractéristiques de la communauté, mais comme nous l'avons vu, l'un n'est pas exclusif de l'autre. Revenons au qualificatif « petit ». Une petite société peut correspondre à une petite nation. Le terme petit ne se rapporte pas, d'après Joseph-Yvon Thériault « au nombre ou à l'insignifiance mais bien à un rapport qui s'établit entre le grand (le puissant) et le petit (le dominé)⁷ ». Pour ce sociologue canadien, la petite société est en situation de précarité sur la scène mondiale et doit sans cesse défendre ces

⁴ « La nation est une idée variable qui manque de cohérence. » Delannoi, Gil, *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 24.

⁵ Hobsbawm, Eric[1990], *Nations et nationalisme depuis 1780*, trad. Dominique Peters, Coll. Folio histoire, Gallimard, Paris, 1992 [éd. Française], p. 22.

⁶ Hobsbawm, Eric[1990], *Nations et nationalisme depuis 1780*, op.cit., p. 27.

⁷ Joseph-Yvon Thériault "Présentation: petites sociétés et minorités nationales" Colloque international AISLF, Istanbul, juillet 2008.

intérêts face aux autres puissances, s'inscrivant ainsi dans un rapport permanent de puissant / dominé. Le puissant n'étant pas un dominant puisque bien que petite, la société ou la petite nation est une souveraineté qui équivaut une autre souveraineté sur la scène mondiale. Mais le jeu des relations internationales peut faire basculer le puissant vers le dominant qui imposerait alors ses vues aux petites sociétés. Pour mieux saisir le jeu des relations internationales, il nous faut, dès à présent, démontrer ce que nous entendons par « modernité ».

2) La critique de la modernité

Nous partons de la présentation des trois types de jeux entre souveraineté de Georg Sorenson pour mettre en relief la question de la modernité politique dans le concert des nations : « *the Westphalian game, the post colonial game, and the postmodern game* »⁸. Il ne les considère pas comme des étapes, mais comme trois types de règles régissant les interactions entre souverainetés. Pour cet auteur, la souveraineté est reconnue par opposition à d'autres souverainetés dans un contexte d'États souverains. Elle possède trois caractéristiques : des règles constitutives (particularisées dans une Constitution d'Indépendance), des règles régulatrices, et une autorité qui s'applique au territoire. La souveraineté posséderait dans cette rationalisation politique son caractère moderne. Par ailleurs, celle-ci ne saurait être acceptée comme telle, si elle ne possédait une Constitution d'indépendance, expression et personnification des règles constitutives :

« Constitutional independence, (...), 'is a legal, an absolute, and a unitary condition'. That it is a legal condition means that sovereignty is a juridical arrangement under international law. The sovereign state stands apart from other all other sovereign entities; it is 'constitutionally apart'. That means the sovereign state is legally equal to all other sovereign states. (...). Constitution independence is also an absolute condition; it is either present or absent. (...) Finally, sovereignty as constitutional independence is a unitary condition. That means that the sovereign state is of one piece; there is one supreme authority deciding over internal as well as external affairs...⁹ »

Le mot *equal* fonde les relations entre souverainetés, elles doivent être d'égal à égales. Ce qui garantit cette égalité c'est la Constitution d'Indépendance, garante d'une

⁸ Sorensen, Georg, « Change and continuity in a fundamental institution », in *Sovereignty at the millennium*, Jackson, Robert (sous la dir.), Blackwell Publishers, 1999, pp. 168-182

⁹ Sorensen, Georg, *Op. Cit.*, p. 171.

autorité suprême sur tout le territoire, petit ou grand, capable de gérer une population stable, et de faire face aux attentes internationales. Poser en ces termes, la modernité ne considèrerait une société que si celle-ci possède une constitution, que si celle-ci prend la forme État nationale. Dès lors, comment considérer les petites sociétés s'autogérant, ayant leur propre système politique, mais ne correspondant pas au critère de souveraineté, au sens que lui donne Sorenson ? Le modèle de rationalisation de l'État nation est-il valable et applicable à tous types de sociétés ?

La critique de la modernité se bat sur le critère universel et universalisant de celle-ci. Chaque caractéristique de la modernité : rationalisation, sécularisation du politique, etc., parce que « moderne » ces caractéristiques s'appliqueraient à tous ? Dans la préface de son ouvrage *Éthique protestante et capitalisme*, Max Weber écrit que la civilisation occidentale repose sur un procès de rationalisation à prétention universaliste.

Benjamin Constant le formule de la manière suivante : le conflit repose dans le lien de « tous » à « tout ». Ce passage à l'abstraction contient le danger du totalitarisme car l'instance du « tout », isolée de ses conditions réelles et concrètes, peut justifier n'importe quelle terreur. C'est ainsi que toute pensée contemporaine s'affirme comme anti-moderne dans la mesure où elle identifie modernité et raison et, devant les effets négatifs sociohistoriques de la première, rejette la raison, recouverte de la responsabilité de tous les crimes d'Auschwitz et du Goulag : le totalitarisme comme rationalisme. Par exemple, la logique de la représentation veut que les représentants du peuple s'emparent d'un pouvoir qu'ils exercent au nom de ceux qu'ils représentent, au risque de débordements. Encore, la sécularisation propre à la modernité n'est pas que religieuse mais touche toutes les grandes structures d'autorité traditionnelle. Dès lors sur quoi légitimer l'exercice du pouvoir ?

La modernité, nous dit Baudelaire, n'est pas éternelle :

« Mais lorsque la modernité voit ses droits reconnus, son temps a passé. Elle sera ensuite soumise à examen. Quand elle sera morte, on pourra voir si elle-même est capable de devenir antiquité »¹⁰.

Nous sommes à l'heure de son procès. Son caractère universaliste lui ferait défaut, on lui opposerait, céans, le cosmopolitisme. La remise en question du fait moderne et de la période qu'on lui assimile, force à penser une nouvelle ère « postmoderne » qui devrait voir s'institutionnaliser le fait cosmopolite. Qu'est-il ?

¹⁰ Charles Baudelaire, in Alexis Nouss, *La modernité*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1995, p. 39.

3) La « deuxième modernité » et le cosmopolitisme démocratique

D'après Jürgen Habermas, un des enjeux de la postmodernité serait de préserver le système démocratique au-delà des frontières nationales. L'auteur part du constat qu'un type d'État issu de la Révolution française et de la Révolution américaine, s'impose un peu partout dans le monde. Malgré cela :

« Tous les États-nations ne furent ni ne sont démocratiques ; autrement dit, tous n'ont pas une Constitution stipulant l'existence d'une association de citoyens libres et égaux qui se gouvernent eux-mêmes. Mais là où sont nées des démocraties au sens occidental, elles ont pris la forme de l'État-nation »¹¹.

Par ailleurs, il apparaît que la Suisse possède un régime démocratique au sens occidental et que malgré cela la forme État nation ne lui ait pas convenu, elle a ainsi pris la forme État fédéral. Habermas nous donne un joli contre exemple du principe universaliste que l'on accorde à la modernisation et remet en question le postulat de l'unique forme politique de la modernité, l'État nation. Pour cet auteur, l'État moderne est né en tant que :

- qu'État administratif et fiscal,
- qu'État territorial souverain,
- dans le cadre de l'État-nation.

Malgré tout, si le cadre ne convient pas, le caractère démocratique se retrouve ailleurs. Dès lors son premier chapitre qu'il intitule « La constellation postnationale », Habermas se demande, comment préserver la démocratie et la développer au-delà des frontières nationales ? Ainsi, cet enjeu serait celui de la postmodernité. Comme l'était l'État nation pour la modernité.

Ulrich Beck pose les enjeux d'une nouvelle modernité en d'autres termes. Il préfère parler de « deuxième modernité » plutôt que de parler en terme de « postmodernité », ces deux concepts désignant l'époque actuelle. Dans *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, il préconise de dissocier l'État de la nation pour tendre vers une démocratie cosmopolite. Cette démocratie cosmopolite n'anticipe pas un État mondial. Beck envisagerait l'avenir à partir de la démultiplication des lieux d'exercice du pouvoir. Les faits, marquants l'échec de la mondialisation à l'ère des États nations, seraient les suivants :

- Au niveau économique, on observe un capitalisme mondial que ne tient nullement compte des économies nationales.

¹¹ Habermas J., *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, trad. française, Librairie Arthème Fayard, 2000, p.49.

- La mondialisation fait fi des espaces politiques.
- Les identités multiples se substituent à la prédominance de l'identité nationale.
- Enfin, les risques qu'encourent les sciences et technologies se sont mondialisés.

Pour cet auteur allemand, l'enjeu de la modernité est de rétablir de multiples espaces publics cosmopolites qui réinséreraient du politique dans l'univers mondial. Il s'agirait de partager une souveraineté avec d'autres États de façon à accroître sa capacité d'agir sur la scène mondiale. Cette solution politique serait réalisable dans l'unique mesure où l'appartenance identitaire (la nation) se détacherait de l'État, car cette articulation État nation empêcherait la délocalisation du politique de se réaliser. Ainsi, la conception cosmopolite de Beck approfondit celle de Diogène qui définissait le cosmopolitisme à partir du *Cosmos*, l'universalité et de la *polis*, la cité. Cette conception offrait ainsi la possibilité d'être natif d'un lieu et de toucher à l'universalité, sans renier sa particularité.

Jules Duchastel, s'inscrit également dans cette critique du système mondial moderne. Dans *Fédéralisme et mondialisation*, il pense l'érosion des structurations de pouvoir des États nations. Il propose une réflexion des diverses formes du fédéralismes qui, pourraient être une réponse aux problèmes soulevés par la mondialisation sur les formes de régulations politiques des sociétés.

« Ainsi, il y aurait décentration des pouvoirs vers le bas, latéralement et vers le haut. Vers le bas, un ensemble d'instances consultatives se voit dévolue une part significative du processus délibératif. Latéralement, diverses autorités prennent place à côté de l'État – les autorités administratives, les organisations non-gouvernementales, les lobbies de diverses natures – partagent avec lui les prérogatives du pouvoir. Vers le haut, enfin, les grandes organisations internationales ou supranationales se sont emparées d'une part croissante de la capacité de formuler les règles auxquelles les États sont tenus de se conformer. Ces déplacements du pouvoir et de la souveraineté n'équivalent pas pour autant à la disparition de l'État, mais ils signifient une redéfinition en profondeur des prérogatives et du fonctionnement de l'État *westphalien* »¹².

C'est indéniable, la mondialisation a de nouveaux enjeux et pas des moindres puisqu'il s'agit de mettre en place une souveraineté démocratique capable de respecter les souverainetés qui y adhéreraient de leur propre volonté en respectant chacune de leurs particularités : linguistiques, religieuses, politiques locales, économiques, etc.

¹² Duchastel, Jules (sous la dir. de), *Fédéralismes et mondialisation. L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, Athéna éditions, Canada, 2003, p. 8.

4) De la solution des petites sociétés

La solution cosmopolite n'a pas été pensée sans rapport avec la structure fédérale, aussi bien Habermas, que Beck, lorsqu'il pense une Europe, ils la pensent fédérale.

« D'abord conçu pour permettre la coexistence d'unités comportant des caractéristiques particulières – en général de nature communautaire et historique – dans un ensemble politique intégré – l'Etat fédéral – est aujourd'hui appelé à s'adapter à des ensembles qui englobent plusieurs souverainetés »¹³.

Ainsi, une Europe de type fédéral permettra de mettre en œuvre en son sein une politique économique prenant en compte les objectifs sociaux ; et sur le plan politique pourra contribuer efficacement à l'institution d'un « ordre cosmopolitique » ouvert sur la diversité culturelle et soucieux de réduire les inégalités sociales.

Il apparaît que c'est dans l'application du fédéralisme que l'on peut penser l'intérêt des petites sociétés. La fédération, à la fois, serait autonome et transcenderait une multitude de frontières, de découpages sur son territoire. Elle prend en considération les fragmentations tant géographiques que politiques, linguistiques, religieux, sociales et économiques, afin d'instaurer un ordre social qui puisse convenir à tous, une unité dans la diversité. Ce découpage n'est pas le seul possible, d'après Giddens dans sa théorie du social, la « régionalisation » est un découpage d'espaces publics mais pas seulement. Chaque lieu est plus qu'un espace circonscrit, plus qu'une place, c'est un cadre d'interaction. Ce découpage est d'une importance capitale dans le processus d'intégration que met en œuvre la fédération. Car, cela signifie que le type d'intégration de cette forme étatique doit prendre en considération plusieurs niveaux pour maintenir l'unité dans la pluralité.

Dans la quatrième partie de son œuvre *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Denis de Rougemont se joint à Rousseau lorsqu'il pense l'Europe unie. L'Europe unie ne peut être que fédérale. Une fédération nullement unifiée par un despote ou une idéologie, mais « formée de très petits États « où tous les citoyens se connaissent mutuellement », mais qu'unissent les liens d'une « commune législation... et subordination au corps de la république »¹⁴. Le qualificatif « petit » n'est pas sans importance, il s'agit d'une petite entité politique dans laquelle s'exerce des avantages moraux et civiques sans égal, et qui, correspondent aux intérêts particuliers bien compris, des locaux. C'est dans ces petites

¹³ Duchastel, Jules (sous la dir. de), *Op. cit.*, p.13.

¹⁴ Emile Rousseau cité dans Rougemont (De), Denis, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, l'Age d'Homme, Collection « Poche Suisse », 2^e édition, 2002, p. 283.

sociétés que la liberté serait mise à son avantage. Ainsi l'auteur fait l'éloge du petit État en passant par des auteurs tels que Alexandre Vinet, Bergson, Robert de Traz, Max Frisch à Jacob Burckhardt :

« Le petit État existe pour qu'il y ait dans le monde un coin de terre où le plus grand nombre d'habitants puissent jouir de la qualité de citoyens, au vrai sens du mot... Le petit État ne possède rien d'autre que la véritable et réelle liberté par laquelle il compense pleinement les énormes avantages et même la puissance des grands États ».

Ainsi, pour Denis de Rougemont, le « petit État » est l'unité de base de toute fédération. Le « petit État » est au centre du principe fédéral. Et s'il est au centre et s'il est multiple, il va de soi que la fédération n'a pas un centre unique, mais des centres. La fédération préserve, à la fois, son autonomie et l'autonomie des entités politiques qu'elle fédère. Elle veille pareillement au respect de leur égalité.

Nous pourrions conclure de la sorte, la fédération c'est l'unité de dans le multiple. Si le multiple se retrouve dans les petites sociétés alors elle fait de celle-ci l'unité de base de la fédération démocratique dans un ordre cosmopolite possible.

Bibliographie

- Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Editions La Decouverte et Syros, Paris, 2002.
- Beck, Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Champs Flammarion, Paris, 2003.
- Blin, Arnaud, *1648, Paix de Westphalie : Ou la naissance de l'Europe politique moderne*, Editions Complexes, 2006.
- Delannoi, Gil, *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999.
- Duchastel, Jules (sous la dir. de), *Fédéralismes et mondialisation. L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, Athéna éditions, Canada, 2003.
- Giddens, Antony, *La constitution de la société*, Quadrige, PUF, 2005.
- Habermas J., *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, trad. française, Librairie Arthème Fayard, 2000.
- Hobsbawm, Eric[1990], *Nations et nationalisme depuis 1780*, trad. Dominique Peters, Coll. Folio histoire, Gallimard, Paris, 1992 [éd. Française].

Nouss, Alexis, *La modernité*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1995.

Rougemont (De), Denis, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, l'Age d'Homme, Collection « Poche Suisse », 2^e édition, 2002.

Thériault, Joseph-Yvons, “Présentation: petites sociétés et minorités nationales” Colloque international AISLF, Istanbul, juillet 2008.

Staline, Joseph, in G. Haupt, M. Lowy, C. Weill, *Les Marxistes et la question nationale et coloniale*, nouvelle édition complétée, Paris, Editions sociales, 1996.

Sorensen, Georg, « Change and continuity in a fundamental institution », in *Sovereignty at the millennium*, Jackson, Robert (sous la dir.), Blackwell Publishers, 1999.

Weber, Max, *Économie et société*, tome 1, Les catégories de la sociologie, AGORA, 2004.